



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 mai 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation de la construction d'un immeuble sans porte en façade. Cela contrevient à l'article 6.2 2° du règlement de construction no 747 qui stipule qu'il est obligatoire d'installer une porte d'entrée localisée en façade.

La propriété concernée est située dans la zone RC16 et comprend le lot numéro 6 517 310 du cadastre du Québec.

Le numéro civique sera le 145 rue Haute-Rive, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 8^{ème} jour d'avril 2024

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier